

CONSEIL D'ADMINISTRATION

628^e assemblée
Version projet PUBLIQUE

13 juin 2023

Procès-verbal de l'assemblée du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield, tenue à Salaberry-de-Valleyfield le mardi 13 juin 2023, à compter de 18 h 30 en présentiel.

Membres présents : Mesdames Ndiello Aw Badji, Francine Bélair, Véronique Boisvert, Lucie Chiasson, Alexandra Claveau, Laurence Demers, Julie Dunn, Chantal Lachance, Julie Lapointe, Sophie Vinet et messieurs Éric Besner, Jean-François Bolduc, Hugo Lachance, Marc Rémillard et Sébastien St-Amour

Membres absents : Madame Christine Dufour et monsieur Jean-Claude Lecompte

Sièges vacants : Représentant(e) des groupes socio-économiques du territoire et représentant(e) des étudiant(e)s – secteur préuniversitaire

Invités : Mesdames Marie Barrette, Amélie Mercier et messieurs Alain Aubé, Francis Bernard, Sylvain Legoux, Benoit Sauvé, et Éric Tessier

Secrétaire de l'assemblée : Madame Geneviève Boileau

À 18 h 30, le quorum est atteint et l'assemblée débute sous la présidence de monsieur Éric Besner, président.

D'entrée de jeu, M. Besner salue une nouvelle membre du conseil d'administration, Mme Sophie Vinet, représentante des étudiant(e)s – secteur technique en remplacement de M. Émile Laferrière, qui a donné sa démission.

1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Mme Francine Bélair
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

QUE L'ORDRE DU JOUR SOIT ADOPTÉ TEL QUE
proposé.

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 627^e assemblée régulière
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Correspondance

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-628 page 2

- 4.1. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2023-2024
- 4.2. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2023-2024
- 4.3. MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Aide financière pour le projet « Réfection des fenêtres de l'aile A »
- 4.4. Lettre du député de Beauharnois Claude Reid – Félicitations pour la nomination du Cégep à titre d'entreprise innovante au Gala des gens d'affaires 2023
- 4.5. Lettre d'Émile Laferrière – Démission du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield à titre de représentant des étudiant(e)s – secteur Technique
- 4.6. AECV Extrait de résolution – Nomination de Sophie Vinet au conseil d'administration à titre de représentante des étudiant(e)s – secteur Technique
5. Dépôt du procès-verbal de la 9585^e réunion régulière du comité exécutif
6. Dépôt du procès-verbal de la 8^e réunion régulière de la commission des études
7. Planification budgétaire 2023-2024
 - 7.1. Budget de fonctionnement 2023-2024
 - 7.2. Plan d'effectifs 2023-2024
 - 7.3. Adoption du budget de fonctionnement 2023-2024
8. Reddition annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01)
9. Protocoles d'entente
 - 9.1. Analyse des besoins – Bibliothèque Armand-Frappier
 - 9.2. Cité des Arts et des Sports
 - 9.3. Addenda au protocole d'entente pour l'utilisation et de la gestion de la salle Albert-Dumouchel
10. Modifications au Règlement relatif aux conditions de vie collégiale (AG-14-RE-05)
11. Dépôt d'un avis d'intérêt – Techniques policières 310.A0
12. Sanction des études AEC et DEC
13. Adoption de la liste des membres de la commission des études 2023-2024
14. Adjudication de 2 contrats de professionnels pour l'agrandissement du GS
 - 14.1. Contrat d'architecte
 - 14.2. Contrat d'ingénieur
15. Adjudication du contrat pour la réfection de toiture et le remplacement du système de ventilation, de chauffage et de climatisation de la salle Albert-Dumouchel
16. Plan stratégique 2023-2028
 - 16.1. Adoption de la nouvelle mission du Cégep de Valleyfield
 - 16.2. Adoption du Plan stratégique 2023-2028
17. Adoption du projet de réorganisation administrative / création d'un poste permanent de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information
18. Mandat du directeur général
19. Points d'information
 - 19.1. du président
 - 19.2. de la Direction générale
 - 19.2.1. Suivis divers
 - 19.2.2. Revue de presse
 - 19.3. de la Direction des études
 - 19.3.1. Statistiques d'admission par programme Automne 2023 – 3^e tour
 - 19.3.2. 13^e édition – Revue scientifique « Ça c'est de la science! »
20. Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale
21. Date et heure de la prochaine assemblée : 26 septembre 2023
22. Clôture de l'assemblée

2 Adoption du procès-verbal de la 627^e assemblée régulière

M. Besner introduit le point.

Les membres prennent connaissance du procès-verbal. M. Besner précise que les résultats du sondage portant sur la création de comités statutaires sera remis au comité gouvernance. Celui-ci fera ses recommandations lors de la prochaine assemblée du conseil d'administration en septembre.

Il est proposé par Mme Laurence Demers
et appuyé par M Jean-François Bolduc

A-628.2

QUE LE PROCÈS-VERBAL DE LA 627^e ASSEMBLÉE
régulière soit adopté tel que déposé.

3 Affaires découlant du procès-verbal

Ref.CA627

M. Marc Rémillard, directeur général, présente ce point. Aucun suivi n'est requis. Toutefois, il est précisé que la version confidentielle du procès-verbal de l'assemblée du 2 mai dernier sera déposée ultérieurement, car des validations juridiques doivent être effectuées afin de respecter la confidentialité des discussions lors des points tenus à huis clos. Un canal privé sur TEAMS devra être ajouté à l'équipe du conseil d'administration notamment où seuls les membres auront accès.

4 Correspondance

M. Rémillard énumère les correspondances reçues.

4.1 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Régime budgétaire et financier des cégeps pour l'année scolaire 2023-2024

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

4.2 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Subvention pour l'année scolaire 2023-2024

Les membres prennent connaissance de la correspondance. Ce changement sera mis en application à l'automne 2025 au sein du Cégep.

4.3 MES Lettre de la ministre de l'Enseignement supérieur Pascale Déry – Aide financière pour le projet « Réfection des fenêtres de l'aile A »

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

- 4.4 Lettre du député de Beauharnois Claude Reid – Félicitations pour la nomination du Cégep à titre d'entreprise innovante au Gala des gens d'affaires 2023

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

- 4.5 Lettre d'Émile Laferrière – Démission du conseil d'administration du Cégep de Valleyfield à titre de représentant des étudiant(e)s – secteur Technique

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

- 4.6 AECV Extrait de résolution – Nomination de Sophie Vinet au conseil d'administration à titre de représentante des étudiant(e)s – secteur Technique

Les membres prennent connaissance de la correspondance.

- 5 Dépôt du procès-verbal de la 958^e réunion régulière du comité exécutif

M. Besner présente ce point. Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

- 6 Dépôt du procès-verbal de la 8^e réunion régulière de la commission des études

M. Besner présente ce point. Les membres prennent connaissance du procès-verbal.

- 7 Planification budgétaire 2023-2024

- 7.1 Budget de fonctionnement 2023-2024

Introduit par M. Sylvain Legoux, directeur des services administratifs, M. Alain Aubé, coordonnateur aux ressources financières, fait la présentation du budget de fonctionnement 2023-2024. Un document est soumis aux membres, à la suite de la recommandation des membres du comité exécutif, lors de la séance du 30 mai 2023. À la fin de la présentation, quelques questions sont posées, notamment sur certaines terminologies entourant les catégories prévues au solde de fonds.

- 7.2 Plan d'effectifs 2023-2024

M. Francis Bernard, directeur des ressources humaines, dépose le plan d'effectifs annuel et le présente aux membres. Rappelons que le plan d'effectifs pour l'année scolaire 2023-2024 a été adopté par le comité exécutif le 18 avril dernier et il est déposé aux membres du conseil d'administration pour information. Par ailleurs, le plan d'effectifs fut également déposé pour consultation aux syndicats du personnel de soutien et professionnel le 19 avril 2023.

Dans le cadre de la préparation du plan d'effectifs 2023-2024, des consultations par direction ont été menées auprès du personnel d'encadrement afin de recenser les besoins en main-d'œuvre pour le personnel professionnel et de soutien. En suivi de ces consultations, le

comité de direction a établi un plan d'effectifs reflétant la poursuite des orientations ainsi que les besoins du Cégep pour la prochaine année scolaire.

Cette année, 4 facteurs furent pris en compte lors de l'élaboration du plan d'effectifs :

1. l'augmentation des allocations budgétaires pour l'année 2023-2024;
2. l'effectif scolaire anticipé en 2023-2024;
3. les besoins de fonctionnement du Cégep et de ses centres d'études collégiales;
4. les orientations du prochain plan stratégique du Cégep 2023-2028.

Il est important de souligner que le présent exercice menant à la création de postes et de projets spécifiques découle de l'augmentation de 119,3 millions \$ des crédits budgétaires alloués au réseau collégial comme annoncé dans le dernier budget du Québec 2023-2024.

Voici donc les recommandations du Cégep pour le plan d'effectifs 2023-2024.

A. DIRECTION DES ÉTUDES

La présence d'un aide pédagogique individuel (API) en amont dans le cheminement des étudiants est primordiale pour le soutien à la réussite. D'ailleurs, le Plan d'action de la réussite en enseignement supérieur (PARES) priorise le dépistage précoce, le suivi et l'accompagnement des étudiants tout au long de son parcours. Le constat est que le temps d'accompagnement de nos API auprès de tous les étudiants est de plus en plus réduit en raison de l'accroissement de la diversification des cheminements et de la complexification des dossiers. Les API sont sur la première ligne et agissent comme intervenants pivots auprès des étudiants. Ils accompagnent également ceux-ci dans l'appropriation du métier d'étudiants et font partie de l'équipe de professionnels qui réaliseront des interventions au sein des programmes. Dans le but d'accroître le soutien à la réussite des étudiants, il est recommandé de reconduire pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet d'aide pédagogique individuel qui, en sus de ses fonctions de conseil, d'assistance, d'animation et d'information auprès des étudiants et des enseignants, aura notamment à :

- développer un profil de formation qui tienne compte des goûts de l'étudiant, de ses aptitudes et des possibilités : choix de cours, d'options, suivi du projet scolaire;
- veiller à la progression de son apprentissage : diagnostic des difficultés, évaluation et recommandation des correctifs, réorientation du programme individuel;
- mettre en place, en collaboration avec les départements et les programmes, des moyens visant à améliorer la performance générale de l'étudiant.

Plusieurs mesures incluses dans le Plan d'action sur la réussite en enseignement supérieur (PARES) nécessiteront des analyses plus précises de nos données institutionnelles et des facteurs de réussite afin de documenter, valider et proposer des orientations pour le soutien aux étudiants. L'ajout d'un analyste à la Direction des études a permis de poursuivre le développement et le déploiement d'outils analytiques, dont des tableaux de bord incluant des données sur l'admission, la réussite, le

cheminement scolaire et l'évolution de l'effectif du Cégep, tant à la formation régulière qu'à la formation continue. D'autres tâches, comme la gestion de sondages, lui seront attribuées. Par conséquent, il est recommandé de maintenir pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste.

Le 26 avril 2022, le ministère de l'Enseignement supérieur accordait au Cégep de Valleyfield l'autorisation permanente d'offrir le programme d'études en Technologie du génie civil (221.B0). D'ailleurs, les travaux de construction des laboratoires débuteront à l'été 2023 afin d'accueillir la première cohorte étudiante à la session d'automne 2024. Afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme, il est proposé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques, qui, en sus de ses tâches normales à compter de la session d'automne 2024, aura pour responsabilités dès la session d'hiver 2024 :

- de procéder aux achats du matériel nécessaire pour équiper les laboratoires et les classes;
- de développer les procédures d'utilisation et d'entretien des équipements;
- de préparer les protocoles de laboratoire qui seront offerts aux étudiants.

Compte tenu de la réorganisation de certaines tâches au sein du service de l'Organisation scolaire, de l'expérience vécue au courant des dernières années et en cohérence avec les orientations retenues du Plan stratégique 2023-2028 où il est fait mention de l'importance d'accroître et de maintenir le développement de partenariats avec les entreprises de la région, il est recommandé de mettre fin au projet spécifique à temps complet de conseiller pédagogique au Centre de coordination École - Étudiants - Entreprises (CC3E) et de créer un projet spécifique d'attaché d'administration qui aura pour tâches notamment de :

- assurer la coordination de l'ensemble des stages offerts au Cégep;
- participer à l'évaluation des milieux de stage en matière de santé et sécurité au travail;
- établir des liens avec les entreprises de la région;
- assurer la gestion des bourses remises aux étudiants;
- collaborer au volet administratif et au développement institutionnel de la direction des études.

Or, à la suite l'analyse des attributions caractéristiques à ce projet spécifique, il appert que la prédominance des responsabilités n'est plus de nature pédagogique, mais davantage administrative. Par conséquent, la classification d'emploi d'attaché d'administration convient mieux au nouveau descriptif.

Dans la poursuite de sa stratégie visant à développer un pôle de formation et d'innovation en santé en collaboration avec divers partenaires, il est recommandé de :

- maintenir pour une 3^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer un fonctionnement efficace du Centre de simulation en santé. Cette ressource technique aura notamment pour responsabilité de faire la

gestion administrative, matérielle et des horaires, en plus de soutenir les enseignants dans la réalisation des scénarios de simulation immersive;

- poursuivre pour une 3^e année consécutive le projet spécifique à titre de technicien en travaux pratiques et de rehausser le pourcentage de la tâche de 71 % à 100 % (temps complet) afin de mieux supporter les opérations de la clinique-école, notamment accueillir les usagers de la clinique, assurer les différents suivis administratifs au niveau médical, offrir un appui à la clinique de prélèvements et répondre aux demandes d'entretien des équipements médicaux;
- maintenir pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme d'AEC Intégration à la profession infirmière (CWA.00) ainsi que dans le programme en Soins infirmiers 180.B0.
- créer un projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle (42 %) à titre de technicien en travaux pratiques afin d'assurer le support requis aux étudiants inscrits dans le programme en Soins infirmiers 180.A0 dispensé au Centre d'études collégiales de Vaudreuil. Cette ressource assurera également un appui technique dans les autres lieux de formation.

Considérant la volonté du Cégep de poursuivre le développement des activités de formation, d'assurer la croissance des effectifs étudiants et de doter le Centre d'études collégiales de Vaudreuil des services nécessaires à son essor, il est recommandé de créer un projet spécifique à temps complet à titre de concierge de résidence afin d'assurer les services d'entretien ménager et de surveillance des lieux et des personnes lors des heures d'ouverture du CEC ainsi que la réalisation des travaux de maintenance. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation.

Pour le Centre d'études collégiales de Saint-Constant, il est proposé de :

- convertir, au terme des 4 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique d'aide pédagogique individuel en poste régulier à temps complet afin de :
 - informer, conseiller et assister les étudiants relativement à leur cheminement scolaire;
 - assurer un suivi du dossier scolaire de l'étudiant tant sur le plan administratif que sur le plan de la réussite;
 - conseiller les enseignants et la direction relativement aux programmes d'enseignement et au cheminement scolaire des étudiants;
 - d'offrir à la clientèle étudiante au Centre d'études collégiales de Saint-Constant les services en orientation.
- convertir, au terme des 3 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à titre de concierge de résidence en poste régulier à temps complet afin d'assurer notamment la sécurité

des lieux ainsi que la réalisation des travaux d'entretien et de maintenance du bâtiment. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation;

- maintenir le second projet spécifique à titre de conciergerie de résidence (quart de soir) qui est demeuré vacant depuis sa création au plan d'effectifs 2020-2021, et ce, malgré les multiples tentatives de recrutement. Cette ressource offrira également ses services dans les autres lieux de formation;
- poursuivre pour une 3^e année consécutive le projet spécifique à temps partiel sur une base annuelle à titre de technicien en travaux pratiques (63 %) afin d'assurer le fonctionnement de la matériathèque pour le programme de techniques d'éducation spécialisée. En effet, cette ressource veille à l'entretien, aux commandes, aux prêts et à la supervision du matériel de la matériathèque. Elle offre également un soutien aux étudiantes et aux enseignantes qui utilisent le matériel disponible.
- maintenir le projet spécifique à temps complet à titre d'agent de soutien administratif, classe 1 afin d'assurer notamment :
 - le soutien à la logistique ainsi que la surveillance d'examen pour les étudiants référés par le Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE) aux 2 centres d'études collégiales;
 - les suivis administratifs et logistiques découlant des initiatives reliées à la réussite notamment des programmes de tutorat et du camp pédagogique;
 - un support administratif en collaboration avec les conseillers pédagogiques dans le développement des nouveaux programmes de formation et la mise à jour des programmes existants;
 - un support clérical dans le cadre de l'opération d'évaluation du système d'assurance qualité (CEEC).

Les coûts salariaux engendrés par l'ajout de ces ressources seront assumés à même le budget de fonctionnement.

B. DIRECTION DE LA FORMATION CONTINUE

Le Ministère accorde aux cégeps des ressources financières afin de permettre aux adultes d'obtenir une reconnaissance officielle de leurs compétences par rapport à celles qui sont décrites dans les programmes d'études menant à un diplôme d'études collégiales (DEC) ou à une attestation d'études collégiales (AEC) par la reconnaissance des acquis et des compétences (RAC). La RAC a donc pour objectifs d'accroître le nombre de diplômés et ainsi accroître la disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée sur le marché du travail. L'annexe C111 prévoit à cet effet certaines sommes visant à soutenir le déploiement et le maintien d'une offre de services en RAC. Par ailleurs, il faut souligner que les activités actuelles de la RAC permettent à la direction de la formation continue de dégager des marges nettes de profit d'environ 65 % des revenus engendrés. Pour tous ces motifs,

il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller pédagogique attitré à la RAC.

Puisque le service aux entreprises reçoit un nombre élevé de demandes de services-conseils, il est recommandé de poursuivre pour une 3^e année consécutive le projet spécifique à temps complet de conseiller pédagogique afin d'assurer le démarchage et le développement de la clientèle auprès d'entreprises et d'organismes susceptibles d'avoir des besoins en formation et de renforcer le maillage avec les différents partenaires. De plus, l'annexe R106 volet 2 permet d'assurer le salaire de cette ressource.

Depuis le début de la présente année scolaire, nous assistons à un désengagement financier d'Emploi Québec (maintenant Services Québec). En effet, Services Québec a retiré ses achats de places dans plusieurs programmes de formation offerts au Cégep ayant pour effet d'annuler le lancement de nouvelles cohortes d'étudiants. Or, les achats de places permettent d'avoir un financement assuré pour une cohorte et ainsi d'atteindre un seuil de rentabilité pour la Direction de la formation continue lorsque ces mêmes cohortes comportent un faible nombre d'étudiants. D'ailleurs, nous assistons également à une baisse notable d'inscriptions dans les programmes d'AEC offerts à temps plein en raison notamment de la conjoncture économique de plein emploi. Puisque la Direction de la formation continue et des services aux entreprises est une direction auto financée et compte tenu du départ à la retraite de Mme Sylvie Varin, conseillère pédagogique à la formation continue le 4 mars dernier, il est recommandé de procéder à l'abolition du poste sans titulaire de conseiller pédagogique à la Direction de la formation continue. Une réorganisation des tâches est prévue à cet effet.

C. DIRECTION DES AFFAIRES ÉTUDIANTES

Service d'aide et d'intervention des élèves (SAIDE)

Présentement à l'hiver 2023, le SAIDE encadre 459 étudiants, dont 368 étudiants à Valleyfield, 76 étudiants au Centre d'études collégiales à Saint-Constant et 3 étudiants au Centre d'études collégiales à Vaudreuil pour le secteur régulier. Il encadre aussi 12 étudiants inscrits à la formation continue. Lorsque l'on examine de plus près ces données, on y observe une proportion plus élevée d'étudiants SAIDE au CEC St-Constant soit 76/257 (29,6 %) que celle observée à Valleyfield 368/1811 (20,7 %). On observe aussi une croissance marquée du nombre d'étudiants à ce centre d'étude entre 2022 et 2023 passant de 54 à 76, soit une augmentation de 22 étudiants (30 %) en une année. Cela confirme donc le besoin d'attirer une ressource dédiée au SAIDE responsable de l'ouverture des plans de service, du suivi des étudiants et d'un rôle-conseil auprès des enseignants, et ce, de manière plus particulière pour Saint-Constant. L'intention du Cégep d'offrir plus de cours à Vaudreuil aura possiblement pour effet d'augmenter le nombre de personnes se prévalant du service du SAIDE à ce futur centre d'étude comme on l'a constaté pour Saint-Constant. Par ailleurs, cette ressource continue de couvrir les besoins de la clientèle de la formation continue, qui n'a pas connu de croissance tant de son effectif général que celui relatif au SAIDE. Par contre, si cet effectif augmentait, on devrait voir une augmentation du nombre de personnes inscrites au SAIDE.

Dans ces circonstances, il est recommandé :

- de convertir, au terme des 4 années consenties selon la convention collective, le projet spécifique à titre de conseiller en services adaptés (au pavillon principal à Valleyfield) en poste régulier à temps complet;
- de maintenir pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à titre de conseiller en services adaptés pour répondre aux besoins des étudiants fréquentant nos centres d'études collégiales ainsi que ceux de la formation continue. Cette ressource aura aussi pour mandat d'assurer un support clinique auprès des étudiants sur le plan psychosocial.

Service psychosocial

La santé mentale, notamment le profil anxieux des étudiants du collégial, la violence conjugale, le suivi des étudiants en besoin particulier et une présence auprès des enseignants demeurent un travail exigeant et quotidien. Par conséquent, il est recommandé de convertir le projet spécifique à titre de travailleur social en poste régulier à temps complet.

Vie étudiante

Présentement, la Direction des affaires étudiantes supporte le développement de 13 équipes sportives du noir et or. Chacune de ces équipes doit être représentée lors des rencontres avec le RSEQ, ce qui prend un temps considérable dans la tâche de la conseillère à la vie étudiante aux sports. Chaque équipe a aussi son groupe d'entraîneurs à superviser de même que les étudiants à suivre sur le plan scolaire. Au-delà de l'encadrement de nos équipes du noir et or, plusieurs autres activités ou événements sportifs sont organisés sur une base régulière (tournois à l'interne, course à pied, banquet de football et gala des activités, etc.). Cette ressource offrira également ses services dans l'ensemble des lieux de formation. Pour ce faire, il est proposé de poursuivre le projet spécifique à temps complet à titre de technicien en loisirs qui, en sus de participer aux tâches ci-dessus, s'impliquera notamment :

- à la création de nouvelles équipes sportives du noir et or ainsi qu'au recrutement d'étudiants et d'entraîneurs;
- à de l'animation de milieu et au support d'activités institutionnelles;
- au développement d'une offre de service au Centre d'études collégiales de Saint-Constant.

Les coûts salariaux engendrés par ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement du Cégep.

D. DIRECTION DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Le soutien pédagogique numérique aux étudiants et aux enseignants a grandement augmenté au cours des dernières années et est devenu une nécessité dans la cadre du plan d'action numérique (PAN). Il faut aussi mentionner l'augmentation du soutien en général en lien avec les mesures de sécurité informatiques supplémentaires mises en place. Qui plus est, de nouveaux services sont demandés, entre autres par la direction des affaires étudiantes et la direction des études, afin d'offrir un meilleur accueil technologique aux étudiants et mieux les accompagner avant et pendant leur rentrée. Pour les enseignants, il faut offrir plus de soutien technique avec les

outils tels que Moodle, Teams et Teaméo et il faut offrir un meilleur accompagnement technique dans l'espace numérique qui prend présentement son envol. Dans ce contexte, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet de technicien en informatique, classe principale ayant pour principales responsabilités la prise en charge du soutien technique étudiant et enseignant.

De manière à assurer la sécurité des systèmes informatiques du Cégep et de procéder à l'implantation et aux suivis des mesures de sécurité exigées par le ministère de la Cybersécurité et du Numérique, il est recommandé de maintenir le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste informatique en sécurité de l'information.

Dans le cadre du virage numérique qu'entreprend le Cégep et pour stimuler l'innovation en éducation, il est recommandé de convertir le projet spécifique de technicien en informatique en poste régulier à temps complet afin d'assurer le développement web relié à la plateforme infonuagique Office 365 ainsi que le développement d'applications mobiles.

Également, il est recommandé de poursuivre le projet spécifique à temps complet à titre d'analyste en informatique. Ce poste permet notamment de soutenir la transformation numérique au Cégep et le développement d'applications informatiques et mobiles.

Les coûts salariaux engendrés par ses ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement.

E. DIRECTION DES AFFAIRES CORPORATIVES, DU DÉVELOPPEMENT INSTITUTIONNEL ET DES COMMUNICATIONS (DACDIC)

Depuis les dernières années, les besoins en termes de communication ont augmenté considérablement au sein du Cégep, notamment avec la création d'une nouvelle image de marque et d'une refonte de site Web. Les principales directions soutenues par la DACDIC ont également accru leurs besoins. Par ailleurs, les défis à relever en matière de recrutement étudiant deviennent de plus en plus importants et complexes nécessitant des plans de promotion spécifiques et évolutifs. Dans ce contexte, il est recommandé de reconduire pour une 2^e année consécutive le projet spécifique à temps complet à titre de conseiller en communication, qui aura comme principales tâches de :

- soutenir les besoins de communication, de promotion et de recrutement étudiant à la Direction de la formation continue, en misant sur nos plateformes numériques, incluant le développement d'une stratégie de diffusion de bons coups, plans de sponsorisation annuels, etc.;
- élaborer et déployer des plans et stratégies de communication spécifiques pour les programmes jugés vulnérables ou à risque sur le plan d'effectifs étudiants, en collaboration avec les autres membres de la direction;
- soutenir les projets spéciaux de partenariat lié à la promotion et au recrutement étudiant, notamment avec le CISSS de la Montérégie-Ouest;

- soutenir les différents besoins de communications externes et internes des directions, en collaboration avec la directrice et la technicienne en information (ex. : organisation de la cérémonie de fin d'études, implantation et déploiement du nouveau site Web, etc.)

De façon exceptionnelle, il est recommandé de convertir avant terme le projet spécifique d'agent de soutien administratif, classe 1 en poste régulier à temps complet. Initialement, ce projet spécifique, créé au plan d'effectifs 2021-2022, était partagé entre la DACDIC (60 %) et la Direction des technologies de l'information (40 %). À compter du 1^{er} juillet 2023, la ressource attirée à cette fonction sera dédiée exclusivement à la DACDIC et aura notamment pour responsabilité d'assurer un soutien administratif dans la gestion du secrétariat général des instances de gouvernance du Cégep et pour tout autre événement sous la responsabilité de la DACDIC. Il est à noter également que l'actuel titulaire de ce projet spécifique a une incidence sur le comblement de 3 autres postes qui ne peuvent être pourvus de façon stable.

Les coûts salariaux associés à ces ressources sont assumés à même le budget de fonctionnement.

7.3 Présentation du budget de fonctionnement pour l'année 2023-2024

Monsieur Legoux reprend la parole. La préparation du budget de fonctionnement 2023-2024, dont les détails ont été déposés aux membres, a été réalisée en considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur le 28 avril 2023 et les hypothèses de la page 3 du document déposé (Budget de fonctionnement 2023-2024).

En suivi de l'analyse détaillée du projet de budget de fonctionnement au comité exécutif du 30 mai 2023, ce dernier est déposé pour adoption au conseil d'administration du 13 juin 2023.

Considérant les paramètres budgétaires déposés par le ministère de l'Enseignement supérieur pour l'année financière 2023-2024;

Considérant les hypothèses pour l'élaboration du budget de fonctionnement de 2023-2024;

Considérant l'analyse et la recommandation favorable du comité exécutif du 30 mai 2023;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Alexandra Claveau

A-628.7.3

D'ADOPTER LE BUDGET DU FONDS DE FONCTIONNEMENT pour l'année 2023-2024 tel que présenté par la direction du Cégep, dont les revenus s'élèveront à 40 106 355 \$ et les dépenses à 40 106 355 \$ pour un équilibre budgétaire.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8 Reddition annuelle des services autofinancés (SF-21-PO-01)

M. Legoux présente le point. Le 23 novembre 2016, le Vérificateur général du Québec (VGQ) déposait son rapport qui contenait des remarques et des recommandations pour les cégeps, notamment sur les services autofinancés.

Le 8 juin 2021, le Cégep de Valleyfield adoptait sa propre politique (SF-21-PO-01) portant sur les services autofinancés. Cette politique sert essentiellement de cadre de référence pour mieux informer annuellement les administrateurs du Cégep sur les activités autofinancées, les partenariats et leurs tarifications et, le cas échéant, la modulation des frais et des loyers accordés par le Cégep.

Un tableau synthèse (annexe 1- SF-21-PO-01)) contenant les montants impliqués en lien avec les services autofinancés est présenté aux membres pour l'année financière 2023-2024. Ce tableau présente par catégories le type de service autofinancé, la valeur des services offerts et, le cas échéant, la justification des modulations.

9 Protocoles d'entente

9.1 Analyse des besoins de la Bibliothèque Armand-Frappier

Madame Francine Bélair, directrice des études, effectue la présentation. En 1997, le Cégep de Valleyfield et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield fusionnaient leurs bibliothèques afin de créer la bibliothèque Armand-Frappier qui est depuis dans les murs du Cégep. Une première entente de 20 ans fut renouvelée en 2017 pour un terme de 10 ans et viendra à échéance en 2027. Il nous apparaît opportun d'amorcer l'analyse des bénéfices et défis que comporte l'entente actuelle afin de nourrir les réflexions quant au renouvellement ou non de l'entente à échéance et ainsi donner aux deux partenaires le temps de planifier la suite du dossier.

Pour ce faire, un mandat a été confié à une consultante ayant une bonne connaissance du réseau collégial, ainsi que de la gestion du dossier des bibliothèques en milieu collégial et ce qui les caractérise. Une première analyse comparative avec trois bibliothèques de cégep a été amorcée afin d'identifier les avantages et les déficits de notre bibliothèque par rapport à ces dernières. Les données telles que les surfaces, les espaces disponibles pour les étudiant(e)s, les caractéristiques de la collection (nombre, diversité et âge), le nombre d'emprunts, le nombre d'usagers, etc. sont pris en compte. S'ajoute l'analyse de la structure de gouvernance ainsi que de la gestion des opérations, notamment en ce qui concerne la gestion des ressources humaines et financières.

Les parties prenantes dans le dossier, soit la Ville de Salaberry-de-Valleyfield par le biais de la Corporation de gestion, le personnel de la bibliothèque (Ville et Cégep) et la commission des études ont été informés de la démarche.

Le rapport a été finalisé par la consultante externe mandatée au dossier et présentée aux membres pour information par Mme Francine Bélair, directrice des études. L'objectif du présent point est de se doter d'une orientation globale et d'évaluer les impacts et risques, en amont, quant aux différentes options à envisager, afin de pouvoir prendre une décision finale d'ici la fin de l'année 2023. Il est à noter que si l'option retenue est la défusion, nous mènerons une consultation auprès de la communauté collégiale, des

programmes et des départements ainsi que des directions et services à l'automne prochain.

À la fin de la présentation, quelques questions sont posées par les membres. Des préoccupations sont émises notamment sur la question de la désuétude de la collection de livres et l'importance de la bibliothèque pour les étudiant(e)s. Déjà, des actions ont débuté pour rééquilibrer notamment les rôles et les responsabilités au sein de l'équipe du Cégep versus celle de la bibliothèque. Des questionnements sont aussi partagés quant aux perspectives d'avenir. Plusieurs travaux et réflexions sont en cours afin de bien prendre en compte l'ensemble des paramètres du dossier. Il est partagé l'importance de maintenir des espaces de travail et de consolider les liens, notamment entre la bibliothèque et les différents programmes d'études. Finalement, il est aussi rappelé le contexte historique dans lequel ce partenariat s'est créé et l'évolution de celui-ci depuis les dernières années.

9.2 Cité des Arts et des Sports

M. Legoux reprend la parole pour ce point. En 1966, le Collège de Valleyfield faisait un premier don d'une partie de son terrain du 169 Champlain (2 991.2 m² au sud-est, donnant sur la rue Saint-Thomas) à la Cité des Arts et des Sports (CAS). L'acte de vente prévoit alors un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin de conserver la vocation éducationnelle, récréative, artistique, culturelle et sportive de l'immeuble situé au 100 rue Saint-Thomas et à être utilisé à des fins publiques, par les étudiant(e)s du Cégeps, par les citoyen(ne)s de la Ville et de la région.

En 2010, dans le cadre de la préparation des Jeux du Québec, des protocoles tripartites ont été signés entre le Cégep, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et la CAS.

Un premier protocole de construction prévoit un investissement de 500 000 \$ par le Cégep et la modification des règlements généraux de la CAS pour y inclure deux sièges de « représentant(e)s du Cégep » au sein du nouveau conseil d'administration de la CAS.

Un deuxième protocole d'utilisation prévoit d'accorder un droit d'utilisation par le Cégep des locaux de l'immeuble de la CAS à la hauteur de 42 heures à un taux couvrant seulement les coûts d'opération. Ce deuxième protocole prévoit aussi un modèle de partage des coûts d'opération et d'entretien du stade synthétique.

En 2011, le Cégep faisait un deuxième don de 2 588,5 m². L'acte de vente prévoit, encore une fois, un droit de premier refus pour le Cégep et une servitude perpétuelle afin que le bâtiment conserve sa vocation initiale.

En avril dernier, après plusieurs années de manque de financement, la CAS a annoncé à la Ville son désir de céder le bâtiment. Le Cégep et la Ville se sont rencontrés et des analyses sont en cours de part et d'autre afin d'explorer les scénarios possibles.

M. Besner précise également, à la fin de la présentation, quelques informations discutées au préalable avec la Ville de Salaberry-de-Valleyfield et le directeur général du Cégep, M. Marc Rémillard.

Considérant les avantages de maintenir le partenariat entre la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et la Cité des Arts et des Sports pour l'utilisation optimale des installations sportives;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux sportifs diversifiés et modernes afin de donner ses cours et de les rendre disponibles à la communauté collégiale;

Considérant la contribution significative du Cégep de Valleyfield en ayant donné deux terrains et en investissant dans le bâtiment de la Cité des Arts et des Sports;

Considérant que le Cégep souhaite obtenir les avantages à la hauteur de sa contribution;

Considérant que dans le contexte de la hausse de l'effectif étudiant, le Cégep aura des besoins de plateaux sportifs additionnels;

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par Mme Véronique Boisvert

A-628.9.2

D'AUTORISER MONSIEUR MARC RÉMILLARD, directeur général, et monsieur Sylvain Legoux à explorer les scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la Cité des Arts et des Sports;

ET DE DÉLÉGUER LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR le suivi du partenariat et l'analyse des scénarios possibles pour la reprise en tout ou en partie du bâtiment de la Cité des Arts et de Sports.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.3 Addenda au protocole d'entente pour l'utilisation et la gestion de la salle Albert-Dumouchel

M. Legoux effectue la présentation. Depuis 1985, il y a un partenariat au sujet de l'utilisation de la salle Albert Dumouchel entre la Ville de Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec.

En 2001, les trois partenaires ont conclu une entente pour la modernisation de la salle et son utilisation. Cette entente prévoyait, entre autres, l'occupation gratuite des locaux pour une durée de 20 ans en échange d'investissements majeurs d'une hauteur de 7 000 000 \$.

En 2021, les trois partenaires concluaient une nouvelle entente d'une durée de 20 ans conditionnelle à ce que Valspec et la Ville déposent une nouvelle demande de subvention de plus de 8 000 000 \$ au ministère de la Culture et des Communications dans un délai de deux ans pour réaliser un projet majeur d'agrandissement afin d'aménager un nouveau foyer, d'insonoriser le plancher entre la salle et le café étudiant Chez Rose, de rafraîchir les dépendances de la salle Albert-Dumouchel et de remplacer le système de climatisation, de ventilation et de chauffage.

Comme la période prévue de deux ans (article VII de l'entente de 2021) est écoulée pour demander une subvention de plus de 8 000 000 \$ destinée à des améliorations locatives, l'entente doit être renégociée. Ainsi, les parties se sont réunies à trois reprises durant l'année scolaire 2022-2023 et ont convenu d'augmenter à trois ans le délai prévu à l'article VII de l'entente de 2021. Ainsi, l'échéance se terminant le 31 mai 2023 pour demander une subvention de plus de 8 000 000 \$ destinée à des améliorations locatives est repoussée au 31 mai 2024.

Les parties conviennent aussi des points suivants :

- Les travaux de réfection du système de climatisation, de ventilation et de chauffage de la salle devront se faire durant l'année 2023-2024, dans le même projet que la réfection des toitures de l'aile C du Cégep, et seront à la charge de Valspec;
- L'identification et la planification temporelle des travaux d'amélioration locative de plus de 8 000 000 \$ devront se faire durant l'année 2023-2024. Cette planification devra notamment comprendre l'installation d'un plancher résiliant au café étudiant « Chez Rose » et sur la scène (salle B-104), la réfection de la terrasse donnant sur la porte B-1 et du perron donnant sur la porte B-2;
- Le Cégep devra être impliqué et donner son accord à toutes les étapes des points ci-dessus avant le dépôt d'une demande de subvention au ministère et par la suite pour le déploiement des améliorations;
- Les parties continueront à négocier les autres clauses de l'entente tripartite pendant l'année 2023-2024 afin d'en arriver à une entente au plus tard le 31 mai 2024.

Considérant les avantages de maintenir le partenariat entre la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec au regard de l'utilisation de la salle Albert Dumouchel;

Considérant la volonté du Cégep de posséder des plateaux modernes et de les mettre à la disposition de la communauté collégiale;

Considérant la contribution significative du Cégep de Valleyfield de céder à très peu de frais la gestion de la salle Albert-Dumouchel à Valspec;

Considérant que le Cégep souhaite obtenir les avantages à la hauteur de sa contribution;

Considérant la politique du Cégep sur les activités autofinancées qui encadre notamment la justification de la modulation des loyers de ses organismes partenaires;

Considérant l'étude de la valeur du loyer faite par la Direction des services administratifs;

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Julie Dunn

directeur général, à signer un addenda au protocole d'entente tripartite de 2021 entre la Ville de la Salaberry-de-Valleyfield, le Cégep de Valleyfield et le diffuseur Valspec au regard de l'utilisation de la salle Albert Dumouchel modifiant l'article VII pour y inclure les points suivants :

- Repousser l'échéance du 31 mai 2023 au 31 mai 2024;
- Les travaux de réfection du système de climatisation, de ventilation et de chauffage de la salle devront se faire durant l'année 2023-2024, dans le même projet que la réfection des toitures de l'aile C du Cégep, et seront à la charge de Valspec;
- L'identification et la planification temporelle des travaux d'amélioration locative de plus de 8 000 000 \$ devront se faire durant l'année 2023-2024. Cette planification devra notamment comprendre l'installation d'un plancher résilient au café étudiant « Chez Rose » et sur la scène (salle B-104), la réfection de la terrasse donnant sur la porte B-1 et du perron donnant sur la porte B-2;
- Le Cégep devra être impliqué et donner son accord à toutes les étapes des points ci-dessus avant le dépôt d'une demande de subvention au ministère et par la suite pour le déploiement des améliorations;
- Les parties continueront à négocier les autres clauses de l'entente tripartite pendant l'année 2023-2024 afin d'en arriver à une entente au plus tard le 31 mai 2024;

ET DE DÉLÉGUER LE COMITÉ EXÉCUTIF POUR LE suivi des investissements à faire par les partenaires en échange d'un loyer.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10 Modifications au Règlement relatif aux conditions de vie collégiale (AG-14-RE-05)

M. Éric Tessier, directeur des affaires étudiantes soumet aux membres du conseil d'administration le projet de révision du Règlement relatif aux conditions de vie collégiale. Les modifications apportées viennent interdire formellement les activités d'initiation également appelé bizutage. Cette décision s'inscrit en cohérence avec les événements entourant l'actualité sportive des derniers mois. On pense notamment aux événements médiatisés à Hockey Canada, d'autres qui ont été rapportés dans le cadre d'initiation au hockey junior et au football universitaire et bien entendu, les travaux de la commission parlementaire sur la Culture et l'éducation. Cette commission portait sur les « Consultations particulières et auditions publiques dans le cadre du mandat d'initiative portant sur les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports ».

Une période de consultation des instances syndicales et étudiante a été faite entre le 30 mai et le 5 juin 2023 à laquelle aucun commentaire n'a été soumis. L'Association

étudiante du Cégep de Valleyfield a été rencontrée sur le sujet et aucun commentaire n'a été reçu de leur part.

Le Règlement relatif aux conditions de vie collégiale amendé est présenté aux membres.

Considérant l'importance d'accueillir nos étudiant(e)s dans un environnement sécuritaire, positif et empreint de bienveillance;

Considérant l'importance de préciser le comportement attendu des membres de la communauté;

Considérant la cohérence nécessaire entre le Règlement relatif aux conditions de vie collégiale et les autres politiques et règlement;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
et appuyé par M. Sébastien St-Amour

A-628.10

D'ADOPTER LES MODIFICATIONS PROPOSÉES AU
Règlement relatif aux conditions de vie collégial (Ag-14-RE-
05) dès le 13 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11 Dépôt d'un avis d'intérêt pour le programme Techniques policières 310.A0

Mme Bélair présente le dossier. Un appel d'intérêt du ministère de l'Enseignement supérieur (MES) a été lancé en mai 2023 à certains cégeps pour offrir le programme de Techniques policières (310.A0). Cet appel fait suite à une demande du ministère de la Sécurité publique d'augmenter le nombre de diplômé(e)s de ce programme pour répondre à la pénurie de main-d'œuvre. Les cégeps doivent manifester leur intérêt au plus tard le 1^{er} juillet 2023 au MES.

L'analyse d'opportunité pour répondre positivement ou non à l'appel d'intérêt est effectuée en tenant compte de nos objectifs d'impact du nouveau Plan stratégique 2023-2028 dont ceux de devenir un cégep de premier choix dans la région, d'accentuer notre positionnement et rayonnement régional et d'implanter officiellement un centre d'études collégial à Vaudreuil-Dorion. En effet, si le Cégep va de l'avant pour un dépôt d'avis d'intérêt et que le Cégep obtient le programme nous envisageons de le déployer du côté de Vaudreuil.

Nous considérons dans les réflexions l'exercice ministériel d'envergure sur les rehaussements des devis et l'analyse des cartes de programmes offerts par les cégeps qui, en 2019-2020, avait démontré un déficit de places de formation en Montérégie. La Montérégie-Ouest étant une des régions avec le plus haut taux de croissance démographique au Québec, le devis du Cégep de Valleyfield avait alors été rehaussé à 2365 étudiant(e)s, avec une cible de 2975 étudiant(e)s en 2029. L'ajout de programme de formation est un atout pour accroître l'attractivité du Cégep et contribuer à atteindre le devis autorisé.

Nous devons également tenir compte que lors des exercices de concertation visant la répartition de l'offre de formation entre les cégeps de la Montérégie, le Cégep de Sorel a historiquement obtenu un soutien du regroupement des cégeps de la région de la Montérégie-Estrie (RCRM) pour être le cégep ciblé pour déposer une demande

d'autorisation pour ce programme, lorsqu'il y aurait un appel d'intérêt. Considérant la nature de l'appel d'intérêt, et le contexte qui change, les discussions se poursuivent avec les cégeps de la Montérégie et de l'Estrie afin d'explorer des voies qui pourraient permettre au Cégep de Valleyfield d'offrir la formation pour répondre aux besoins du vaste territoire de la Montérégie. Les cégeps de proximité offrant la formation sont Ahuntsic, John-Abbott, Maisonneuve et Sherbrooke.

Les analyses des demandes d'admission dans ce programme démontrent qu'entre 90 à 100 étudiant(e)s par année de notre territoire sont intéressé(e)s par cette profession, mais qu'ils doivent se déplacer en dehors de la région pour suivre cette formation. Ce sont environ 150 étudiant(e)s pour l'ensemble de la Montérégie. De plus, notre région, se démarque par une démographie de plus en plus diversifiée ce qui devrait se traduire dans les demandes d'admission.

L'obtention d'une autorisation pour ce programme en Montérégie permettrait aux étudiant(e)s d'étudier dans leur région tout en répondant aux besoins de main-d'œuvre.

Le programme requiert relativement peu d'espace mais nécessite un accès à une piscine et un dojo. Au niveau des équipements spécialisés, on cible principalement des simulateurs de conduite automobile et des aménagements pour des simulations d'interventions diverses. Le programme est dans la même famille que celui de Techniques juridiques et les disciplines contributives au programme sont des disciplines de cours offertes au Cégep.

Les tâches et milieux de travail :

Le programme vise à former des policiers-patrouilleurs. Le travail d'un policier consiste à assurer la sécurité de la population, maintenir la paix, protéger la vie et la propriété, prévenir le crime, appliquer les lois criminelles et pénales. Ils sont également appelés à sécuriser les victimes d'actes criminels, à informer et à conseiller les citoyen(ne)s, à les orienter vers les ressources communautaires ou professionnelles appropriées, à agir comme médiateurs ou conciliateurs lors de conflits mineurs. Ils doivent également arrêter les criminels, dresser des constats d'infractions, recueillir des éléments de preuve, produire divers rapports et témoigner devant les tribunaux. Après l'obtention du DEC, une formation obligatoire de 450 heures doivent être suivie à l'École nationale de police à Nicolet afin de pouvoir travailler à titre de policier.

Les principaux lieux de travail sont dans les services de police municipaux, la Sureté du Québec, la Gendarmerie royale du Canada, divers services gouvernementaux ou dans des services de sécurité publics et privés.

En conclusion, il est précisé les prochaines étapes envisagées dans le dossier, dont une rencontre à venir entre les directeurs généraux du Regroupement des cégeps de la région de la Montérégie-Estrie (RCRM).

Considérant les objectifs d'impacts visés par Plan stratégique 2023-2028 du Cégep de Valleyfield;

Considérant l'appel d'intérêt pour le programme de Techniques policières reçu en mai 2023 auquel il faut répondre au plus tard le 1^{er} juillet 2023;

Considérant les discussions qui se poursuivent au Regroupement des collèges de la Montérégie/Estrie;

Considérant l'analyse d'opportunité qui semble positive;

Considérant l'avis favorable de la Commission des études du 29 mai 2023;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
et appuyé par Mme Ndiello Aw Badji

A-628.11

DE DONNER UN AVIS FAVORABLE À LA POURSUITE
des discussions et au dépôt d'une demande du programme
de Techniques policières 310.A0 si un consensus est
obtenu au sein du regroupement des cégeps de la
Montérégie-Estrie (RCME).

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

12 Sanction des études AEC et DEC

Mme Bélair présente le point. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour 6 étudiants qui se voient décerner une attestation d'études collégiales (AEC),

- six étudiants à l'hiver 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'autoriser le directeur général et la directrice des études à signer les attestations d'études collégiales (AEC) pour les étudiants dont les noms apparaissent dans le document disponible à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications. Afin d'entreprendre l'opération de sanction des études pour les 12 étudiants qui se voient décerner un diplôme d'études collégiales (DEC)

- un étudiant à l'hiver 2022;
- un étudiant à l'automne 2022;
- sept étudiants à l'hiver 2023;
- trois étudiants à l'été 2023;

nous demandons au conseil d'administration d'approuver le lot numéroté mentionné ci-dessous et de recommander au ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur de décerner le diplôme d'études collégiales (DEC) aux étudiants méritants.

Les documents émis par le Registrariat sont disponibles à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

Il est proposé par Mme Chantal Lachance
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-628.12

D'AUTORISER LE DIRECTEUR GÉNÉRAL ET LA DIRECTRICE
DES études à apposer leur signature sur les attestations d'études
collégiales (AEC) de chacun des étudiants finissants. Les noms
figurent dans le document « Liste des étudiants sanctionnés par
programme » du 13 juin 2023, à la Direction des études ainsi qu'à
la Direction des affaires corporatives, du développement
institutionnel et des communications ;

DE PLUS,

DE RECOMMANDER AU MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT supérieur, l'émission du diplôme d'études collégiales « DEC », aux 12 étudiants finissants dont les noms figurent dans les lots suivants : VL2023053101 et déposé à la Direction des études ainsi qu'à la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13 Adoption de la liste des membres de la commission des études 2023-2024

Mme Bélaïr poursuit sa prise de parole avec ce dossier. En vertu du Règlement permanent relatif à la commission des études, il est établi que le conseil d'administration nomme les membres de la commission des études qui sont responsables de la coordination de programme, incluant le cheminement Tremplin DEC, Gestion d'un établissement de restauration et deux représentants de la Formation générale. Ce faisant, le conseil est invité à procéder à la nomination des membres suivants :

Nom du responsable	Programme
Érick Cyr	Arts visuels
Alexa Catalan	Arts, lettres et communication
Caroline Watier	Cheminement Tremplin DEC
Nadia Desroches	Formation générale
Isabelle Rivard	Formation générale
Mathieu De Repentigny	Gestion d'un établissement de restauration
Bénédict Plante	Sciences de la nature
Mathieu Leroux	Sciences humaines
Émilie Daveluy-Trudel	Soins infirmiers
Mathieu De Repentigny	Techniques administratives
Maryse Lafrance	Techniques d'éducation à l'enfance
Maryse Morin	Techniques d'éducation spécialisée
Annie Quenneville	Techniques d'inhalothérapie
Jean-François Lalonde	Techniques de génie mécanique
Farida Mostefaoui	Techniques de l'informatique
Dominic Laliberté	Techniques de laboratoire, profil chimie analytique
Un membre de la direction des études	Techniques juridiques
Vincent Lalancette-Chayer	Technologie du génie électrique : automatisation et contrôle

Certaines précisions sont apportées par rapport à la liste.

Il est proposé par Mme Julie Lapointe

et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-628.13

DE NOMMER À TITRE DE MEMBRES DE LA COMMISSION
des études pour l'année scolaire 2023-2024 les responsables
de programme dont les noms apparaissent dans la liste ci-
dessus.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14 Adjudication de deux contrats de professionnels pour l'agrandissement du GS

M. Legoux M. Legoux reprend la parole pour la présentation des deux points suivants.

14.1 Octroi de contrat pour services professionnels d'architecture pour l'agrandissement de TGM-TGC

Dans le cadre du projet d'agrandissement de Techniques de Génie Mécanique (TGM) et de Techniques de Génie civil (TGC), le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme d'architecture pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant de ses compétences.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de service des organismes publics, l'analyse des soumissions reçues a été effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat doit donc être octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes. Dans le cadre du projet d'agrandissement de TGM-TGC, les coûts d'architecture sont basés sur l'évaluation approximative du projet, soit 12M\$.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions. Ce comité était composé de trois membres, dont un provenait de l'externe à l'organisation. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel tel que requis par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Pour assister le comité, madame Sophie Gamache, Gestionnaire administrative au service de l'approvisionnement a agi à titre de secrétaire du comité de sélection.

À la suite de l'appel d'offres public, voici la liste des firmes ayant déposé une soumission :

- MDTP Atelier d'architecture inc.
- SJ Architecture
- GR7
- J Dagenais architecte et associés

Les critères établis dans l'appel d'offres étaient les suivants :

<p>CRITÈRE 1 – Profil et organisation du soumissionnaire</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du soumissionnaire et son évolution depuis sa fondation ▪ Bureaux mis à contribution pour les fins du projet ▪ Liste nominative du personnel proposé pour les fins du projet et statut d'emploi ▪ Structure organisationnelle 	10 pts
<p>CRITÈRE 2 – Expérience du soumissionnaire et performances réalisées</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience du soumissionnaire (3 projets) ▪ Performances réalisées (3 projets) 	15 pts
<p>CRITÈRE 3 – Compréhension du mandat et des particularités du projet, méthodologie et plan de travail</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compréhension du mandat et des particularités du projet ▪ Échéancier de projet ▪ Méthodologie et plan de travail 	25 pts
<p>CRITÈRE 4 – Expérience du chargé de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du chargé de projet (2 projets) ▪ Disponibilité du chargé de projet (2 projets) ▪ Expérience du chargé de projet (2 projets) 	25 pts
<p>CRITÈRE 5 – Expérience de l'équipe de projet</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concepteur principal ▪ Concepteur principal supplémentaire ▪ Surveillant de chantier ▪ Personnel-conseil, professionnel et technique 	15 pts
<p>CRITÈRE 6 – Conception durable, efficacité énergétique et autres considérations environnementales</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution du soumissionnaire en termes de développement durable ▪ Expertise et méthodologie du projet du présent appel d'offres 	10 pts

Le comité de sélection fait la recommandation d'octroyer le mandat à la firme GR7, ayant obtenu la note la plus élevée, soit 88,00 %.

Considérant le processus d'appel d'offres conforme au Règlement sur les contrats de service des organismes publics;

Considérant que neuf (9) entreprises avaient commandé les documents d'appel d'offres et que quatre (4) firmes ont déposé une offre;

Considérant les recommandations du comité de sélection des soumissions;

Considérant que les modalités financières du présent mandat sont déterminées par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des architectes;

Il est proposé par Mme Laurence Demers
 et appuyé par Mme Francine Bélair

A-628.14.1

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES d'architecture à la firme GR7 pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant de ses compétences pour l'agrandissement de TGM-TGC, le tout en conformité avec les documents de soumissions #2023-04-13-ARCH TGM-TGC.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR MARC Rémillard, directeur général ainsi que le directeur des services administratifs à signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14.2 Octroi de contrat pour services professionnels d'ingénierie pour l'agrandissement de TGM-TGC

Dans le cadre du projet d'agrandissement de Techniques de Génie mécanique (TGM) et de Techniques de Génie civil (TGC), le Cégep a procédé à un appel d'offres public en vue de retenir les services d'une firme de génie-conseil pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur.

En conformité avec le Règlement sur les contrats de service des organismes publics, l'analyse des soumissions reçues a été effectuée uniquement selon un système d'évaluation qualitative. Le contrat doit donc être octroyé à la firme dont la soumission aura obtenu le meilleur pointage final. Le coût des honoraires sera calculé selon les paramètres du Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs. Dans le cadre du projet d'agrandissement de TGM-TGC, les coûts d'ingénierie sont basés sur l'évaluation approximative du projet, soit 12M\$.

Afin de respecter les clauses desdits règlements, un comité de sélection a été formé pour analyser les soumissions. Ce comité était composé de trois membres, dont un provenait de l'externe à l'organisation. Puisqu'il ne s'agit pas d'un renseignement à caractère public, le nom des membres d'un comité de sélection doit être tenu confidentiel tel que requis par la loi sur les contrats des organismes publics (LCOP). Pour assister le comité, madame Sophie Gamache, gestionnaire administrative au service de l'approvisionnement a agi à titre de secrétaire du comité de sélection.

À la suite de l'appel d'offres public, voici la liste des firmes ayant déposé une soumission :

- Les Services EXP inc.
- GBI Experts-conseils inc.

Les critères établis dans l'appel d'offres étaient les suivants :

CRITÈRE 1 – Profil et organisation du soumissionnaire	10 pts
▪ Profil du soumissionnaire et son évolution depuis sa fondation	
▪ Bureaux mis à contribution pour les fins du projet	

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-628 page 25

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Liste nominative du personnel proposé pour les fins du projet et statut d'emploi ▪ Structure organisationnelle 	
CRITÈRE 2 – Expérience du soumissionnaire et performances réalisées <ul style="list-style-type: none"> ▪ Expérience du soumissionnaire (3 projets) ▪ Performances réalisées (3 projets) 	15 pts
CRITÈRE 3 – Compréhension du mandat et des particularités du projet, méthodologie et plan de travail <ul style="list-style-type: none"> ▪ Compréhension du mandat et des particularités du projet ▪ Échéancier de projet ▪ Méthodologie et plan de travail 	25 pts
CRITÈRE 4 – Expérience du chargé de projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Profil du chargé de projet (2 projets) ▪ Disponibilité du chargé de projet (2 projets) ▪ Expérience du chargé de projet (2 projets) 	25 pts
CRITÈRE 5 – Expérience de l'équipe de projet <ul style="list-style-type: none"> ▪ Concepteur principal ▪ Concepteur principal supplémentaire ▪ Surveillant de chantier ▪ Personnel-conseil, professionnel et technique 	15 pts
CRITÈRE 6 – Conception durable, efficacité énergétique et autres considérations environnementales <ul style="list-style-type: none"> ▪ Contribution du soumissionnaire en termes de développement durable ▪ Expertise et méthodologie du projet du présent appel d'offres 	10 pts

Considérant le processus d'appel d'offres conforme au Règlement sur les contrats de service des organismes publics;

Considérant que sept (7) entreprises avaient commandé les documents d'appel d'offres et que deux (2) firmes ont déposé une offre;

Considérant les recommandations du comité de sélection des soumissions;

Considérant que les modalités financières du présent mandat sont déterminées par le Règlement fixant le tarif d'honoraires pour services professionnels fournis au gouvernement par des ingénieurs;

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
 et appuyé par M. Hugo Lachance

A-628.14.2

D'OCTROYER LE CONTRAT POUR LES SERVICES
 d'ingénieurs-conseils à la firme Les Services EXP Inc. pour la réalisation des plans, des devis et de la surveillance des travaux de construction relevant du champ de compétence de l'ingénieur pour l'agrandissement de TGM-TGC, le tout

en conformité avec les documents de soumissions #2023-04-13-ING TGM-TGC.

ET DE DÉLÉGUER LE POUVOIR À MONSIEUR MARC Rémillard, directeur général ainsi que le directeur des services administratifs à signer ledit contrat.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

15 Adjudication du contrat pour la réfection de toiture et le remplacement du système de ventilation, de chauffage et de climatisation de la salle Albert-Dumouchel

M. Legoux poursuit sa prise de parole avec la présentation de ce dossier. Plusieurs bassins de toiture entre l'aile B et C et les équipements de climatisation, ventilation et chauffage (CVC) qui y sont installés sont en fin de vie. Pour faciliter la séquence des travaux, il a été décidé que le remplacement des toitures et du système CVC se ferait par le même entrepreneur, dans le même contrat.

Le système CVC sert principalement à alimenter la salle Albert-Dumouchel. Ainsi, depuis le début de l'analyse du projet, il a été convenu que la portion de travaux reliée au système CVC serait à la charge de Valspec. Le remplacement des toitures serait à la charge du Cégep. Pour le financement du système CVC, une demande d'aide financière doit être déposée par Valspec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield au ministère de la Culture et des Communications (MCC). Des discussions sont en cours.

Un premier appel d'offres a été lancé en février et les soumissions ont été ouvertes le 13 mars dernier. Comme il n'y avait qu'un seul soumissionnaire conforme et que les coûts dépassaient largement les estimations des professionnels, il a été décidé d'annuler l'appel d'offres.

En mai, un nouvel appel d'offres a été lancé avec un échéancier et des technologies différents afin de pouvoir réaliser le projet par étapes et de pouvoir favoriser la concurrence. Le 6 juin dernier, quatre (4) entreprises ont déposé des soumissions. Encore une fois, malgré la concurrence, les coûts sont très au-dessus des estimations faites par les professionnels, surtout au niveau du système CVC.

Comme la situation est complexe et dépend du financement que Valspec obtiendra de la ville et du MCC, nous n'avons pas de recommandation à faire au Conseil d'administration pour le moment.

16 Plan stratégique 2023-2028

M. Rémillard effectue la présentation des deux sous-points.

16.1 Adoption d'une nouvelle mission pour le Cégep de Valleyfield

Dans le cadre des travaux du Plan stratégique 2023-2028, la mission du Cégep a été grandement actualisée afin qu'elle reflète davantage le positionnement de l'organisation. La mission doit répondre à trois grandes questions : Qui? Quoi? Pourquoi? et utiliser des termes évocateurs, engageants et davantage tournés vers notre communauté. Pour revoir la

mission, au moins quatre groupes ont discuté de l'actualisation de la mission durant la dernière année, dont le comité consultatif élargi du Plan stratégique, le conseil d'administration, le comité du Plan institutionnel de la réussite éducative et le comité de gestion.

De plus, deux groupes de discussion chez les employés(e)s et l'autre chez les étudiants(e)s du Cégep ont été rencontrés par la Direction générale et la Direction des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications sur ce sujet, ainsi que sur les valeurs institutionnelles. Finalement, un exercice de cueillette de données a aussi été effectuée afin de pouvoir analyser et comparer les libellés de différentes missions au sein du réseau collégial et de d'autres institutions publiques.

L'ensemble de ces démarches ont permis d'ajuster les termes et d'en arriver à un nouveau texte, qui servira de guide pour minimalement les cinq prochaines années.

Ancienne mission du Cégep :

La mission du Collège de Valleyfield est de permettre aux jeunes et aux adultes du grand territoire de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurant d'accéder à un enseignement supérieur de qualité.

Tant par ses programmes d'études préuniversitaires et techniques que par l'étroite collaboration de son service de formation continue avec les institutions publiques et les entreprises privée, le Collège contribue à l'insertion socioprofessionnelle de ses diplômés, au perfectionnement de la main-d'œuvre et au développement culturel, sportif, social et économique de la région.

Le Collège, par les personnes qui y œuvrent, vise la réussite éducative de l'étudiante et de l'étudiant, soit sa compétence, son autonomie et l'accomplissement de son potentiel, en l'amenant à développer la maîtrise de ses processus d'apprentissage, sa pensée critique et son engagement tant dans son projet de formation que dans son rôle de citoyen responsable.

Nouvelle mission proposée dans le Plan stratégique 2023-2028 :

Dans un milieu d'apprentissages et de travail inspirant, de proximité et ouvert sur le monde, le **Cégep de Valleyfield et ses centres d'études** forment et accompagnent jeunes et adultes vers leur qualification et réussite. L'ensemble du personnel agit pour qu'ils deviennent des citoyens engagés et responsables. Notre Cégep se positionne comme leader régional pour réaliser des initiatives contribuant à son enracinement et au développement de sa communauté.

Considérant la nécessité de revoir la mission du Cégep de Valleyfield;

Considérant l'ensemble des travaux réalisés pour élaborer le Plan stratégique 2023-2028;

Considérant les consultations réalisées pour actualiser la mission du Cégep;

Il est proposé par Mme Julie Dunn
et appuyé par Mme Julie Lapointe

A-628.16.1

D'ADOPTER LA NOUVELLE MISSION DU CÉGEP DE Valleyfield :

*Dans un milieu d'apprentissages et de travail inspirant, de proximité et ouvert sur le monde, le **Cégep de Valleyfield et ses centres d'études** forment et accompagnent jeunes et adultes vers leur qualification et réussite. L'ensemble du personnel agit pour qu'ils deviennent des citoyens engagés et responsables. Notre Cégep se positionne comme leader régional pour réaliser des initiatives contribuant à son enracinement et au développement de sa communauté.*

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

16.2 Adoption du Plan stratégique 2023-2028

Les travaux entourant l'élaboration du Plan stratégique 2023-2028 se sont amorcés au printemps 2022. Accompagné par une consultante externe spécialisée dans le domaine, Mme Marie-Claude Larrivée, un comité de pilotage a été mis sur pied. Composé du directeur général, M. Marc Rémillard, de la directrice des études, Mme Francine Bélair, ainsi que de Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, il suit l'ensemble de la démarche qui s'est échelonnée sur plus d'une année.

Lors de l'assemblée du conseil d'administration du 2 mai dernier, il a été autorisé de lancer les consultations internes dans le but de recueillir les commentaires et suggestions sur l'ensemble du projet de plan stratégique. La consultation prenait fin le 26 mai 2023 et un seul avis écrit, soit celui de l'Association étudiante du Cégep de Valleyfield, a été reçu. Il est joint aux documents pour information. Les commentaires ont été considérés pour finaliser le document. Finalement, la commission des études a émis un avis favorable lors de la séance du 29 mai 2023.

La version finale, pour adoption, est déposée aux membres du conseil d'administration et présentée par le directeur général, Monsieur Marc Rémillard. Des documents d'information sont aussi partagés, en complément. L'aide-mémoire servira notamment aux différents outils de communication à produire prochainement.

Une fois le plan adopté, l'ensemble des directions, services et départements d'enseignement pourront réaliser leurs plans de travail découlant de ce dernier et un plan de communication interne et externe sera déployé.

M. Besner tient à féliciter, au nom du conseil d'administration, l'ensemble des membres du personnel et partenaires ayant contribué à cette démarche. La richesse des consultations a bien aidé à obtenir un consensus et un résultat final riche et rassembleur.

Considérant que le Plan stratégique 2020-2022 est venu à échéance en juin 2022;

Considérant l'ensemble des travaux réalisés pour élaborer le Plan stratégique 2023-2028;

Considérant que le processus de consultation interne qui prenait fin le 26 mai 2023;

Considérant l'avis favorable reçu de la part de la commission des études le 29 mai 2023;

Il est proposé par Mme Alexandra Claveau
et appuyé par Mme Sophie Vinet

A-628.16.2

D'ADOPTER LE PLAN STRATÉGIQUE 2023-2028, TEL
que déposé lors de l'assemblée du conseil d'administration
du 13 juin 2023.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

17 Adoption du projet de réorganisation administrative / création d'un poste permanent de gestionnaire administratif à la Direction des technologies de l'information

M. Rémillard, accompagné de M. Bernard, font la présentation de ce point. Le 2 mai 2023, le conseil d'administration autorisait le directeur général à procéder aux consultations internes sur le projet de modification de la structure administrative du Cégep, telle que décrit dans le document « Réorganisation administrative » daté du 31 mars 2023. Ce projet de réorganisation administrative a pour objectif d'ajouter deux postes de cadres et de revoir la distribution des responsabilités dans deux directions. Le poste de contremaître d'entretien général au service des ressources matérielles, puisqu'il est temporaire pour une durée de 2 ans, a été créé par le comité exécutif à la séance du 30 mai dernier. Le deuxième poste de cadre se retrouve à la Direction des technologies de l'information (DTI).

À l'automne 2019, le Cégep procédait à la création de la Direction des technologies de l'information (DTI). L'arrivée de la pandémie et le transfert de l'ensemble de nos activités en mode virtuel sont venus confirmer la place stratégique que devait assumer la DTI dans notre Cégep. Depuis ce temps, l'utilisation des technologies dans un cadre pédagogique et administratif a continué de progresser à un rythme soutenu. De plus, de nombreuses obligations en matière de gestion des ressources informationnelles, notamment au niveau de la sécurité informatique, ajoutent une importante pression à la capacité d'encadrement de cette direction.

Plusieurs éléments contextuels sous-tendent une telle réflexion :

- Disponibilité requise 24 heures sur 24, 365 jours par année, pour répondre aux incidents de cybersécurité;
- Obligation de respecter le processus GVMI (gestion des vulnérabilités, menaces et incidents) du MCN;
- Augmentation de l'activité opérationnelle à surveiller, notamment à cause de la sécurité;
- Redditions de comptes en sécurité avec le bilan SI et le seuil minimal de sécurité, gouvernance (portrait RH, Plan de transformation numérique, redditions de comptes publiques);
- Planification des projets et des activités avec SIGRI sur 5 ans, budgétaire et ressources humaines;

- LGRI avec des politiques et directives à appliquer, en plus de la Loi 25 pour la protection des renseignements personnels.

Ce cadre supervisera directement 5 employé(e)s :

Opérateur informatique (Imprimerie);

- Technicien en audiovisuel;
- Technicienne en travaux pratiques;
- Technicien informatique, niveau 1 (Centre d'appels);
- Technicien informatique, niveau 1 (Centre d'appels);

Impact financier :

L'échelle salariale du poste de gestionnaire administratif se situe entre 72 911 \$ et 97 212 \$ (classe 5).

En suivi des consultations, aucun avis n'a été reçu à la Direction générale.

Considérant le projet de réorganisation administrative déposé au conseil d'administration du 2 mai 2023;

Considérant les consultations menées du 2 au 19 mai 2023;

Considérant les nombreux enjeux et projets à réaliser au sein de la Direction des technologies de l'information (DTI);

Il est proposé par M. Laurence Demers
et appuyé par Mme Julie Dunn

A-628.17

D'AUTORISER LA CRÉATION D'UN POSTE DE gestionnaire administratif à temps complet à la Direction des technologies de l'information (DTI), le tout conformément au Règlement des conditions de travail des cadres des collèges d'enseignement général et professionnel ainsi qu'à la Politique de gestion du personnel d'encadrement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18 Mandat du directeur général / composition du comité responsable du processus de renouvellement

M. Besner reprend la parole pour ce dossier. La nomination, l'évaluation et le renouvellement du mandat du directeur général relèvent du conseil d'administration et est encadré par le Règlement de régie interne no 101 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur général.

Monsieur Marc Rémillard, directeur général, a été nommé, par voie de résolution, lors de la séance du conseil d'administration du 22 mai 2019 et il a officiellement débuté son mandat de cinq ans le 29 juin 2019.

Dans le cadre du processus de renouvellement de son mandat, le 8 juin 2023, M. Rémillard a fait parvenir, au président du conseil d'administration, M. Éric Besner, une lettre lui signifiant son grand intérêt à poursuivre son mandat tout en lui demandant d'enclencher le processus de renouvellement, conformément à l'article 6 du

Règlement de régie interne no101. Dans sa correspondance, qui est jointe à l'état de situation, il sollicite un renouvellement de mandat pour une durée de cinq ans.

Notons qu'à l'article 6.2 de cedit Règlement est stipulé que la demande de renouvellement de mandat du directeur général doit se faire au cours de la dernière année de son mandat et au plus tard six mois avant l'expiration de mandat en question.

Composition du comité responsable du processus de renouvellement et mandat :

Pour enclencher le début du processus, un comité de sélection, émanant du conseil d'administration, doit être mis sur pied. L'article 6.3 dudit Règlement interne précise que le comité de renouvellement doit être formé de trois membres du conseil d'administration, dont le président.

De plus, selon l'article 30.1 du document concernant certaines conditions de travail des hors-cadres des collègues d'enseignement général, datant de mars 2023, il est précisé que le processus est conduit par un comité composé de membres du conseil d'administration ne faisant pas partie des membres du personnel du Cégep, donc uniquement des membres externes.

Le mandat de ce comité sera d'apprécier le rendement du hors-cadre en vue de formuler une recommandation au conseil d'administration dans un délais de 90 jours. Il doit tenir compte de l'ensemble des évaluations annuelles de rendement réalisées pendant la durée du mandat, tel que prévu à l'article 29.1, ainsi que des avis des instances de la communauté collégiales. L'ensemble des délibérations du comité doivent être et demeurer confidentielles.

Le comité de sélection sera appuyé par une consultante externe spécialisée dans le domaine de la gouvernance, Mme Patricia Hanigan, ainsi que par la secrétaire générale du conseil d'administration et directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, Mme Geneviève Boileau.

À 20 h 40,

Il est proposé par M. Eric Besner
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-628.18

QUE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION siège à huis clos en absence de M. Marc Rémillard et en présence de Mme Geneviève Boileau, directrice des affaires corporatives, du développement institutionnel et des communications, pour le mandat du directeur général pour établir la composition du comité responsable du processus de renouvellement.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

18.1 Nomination de deux membres externes à titre de membre du comité de sélection dans le cadre du processus de renouvellement du poste de directeur général du Cégep de Valleyfield



Considérant la nomination du directeur général, M. Marc Rémillard en mai 2019 pour un mandat de 5 ans;

Considérant la demande du directeur général d'entreprendre le processus de renouvellement de mandat, prévu à l'article 6 du Règlement de régie interne no 101 portant sur la nomination, l'évaluation, le renouvellement de mandat du directeur général;

Considérant que l'article 6 du Règlement de régie interne no 101 ainsi que l'article 30.1 du document concernant certaines conditions de travail des hors-cadres des collègues d'enseignement général, qui prévoient la formation du comité composé de trois membres externes du conseil d'administration;

Considérant que ce comité, toujours selon l'article 30.1, sera responsable de conduire le processus de renouvellement en appréciant le rendement du hors-cadre en vue de formuler une recommandation au conseil d'administration;

Il est proposé par M. Éric Besner
et appuyé par Mme Lucie Chiasson

A-628 page 33

Alexandra Claveau à titre de membres du comité de sélection dans le cadre du processus de renouvellement du poste de directeur général du Cégep de Valleyfield.

Leur mandat débutera officiellement le 14 août prochain, en raison de la période estivale.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

À 20 h 58,

Il est proposé par M. Jean-François Bolduc
et appuyé par M. Hugo Lachance

A-628.18.2

QUE LE HUIS CLOS SOIT LEVÉ.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

19 Points d'information

19.1 du Président

M. Besner partage ses différentes activités depuis les dernières semaines dont la Cérémonie de fin d'études, qui a souligné 247 finissant(e)s. Il félicite l'ensemble des membres ayant contribué à l'organisation. Il a également participé au Gala de la Chambre de commerce de Vaudreuil-Soulanges.

19.2 de la Direction générale

19.2.1 Suivis divers

M. Rémillard souligne la présence de M. Lachance lors du lancement de la revue scientifique tenue au Cégep, en collaboration avec la Fondation du Cégep ainsi que le programme de Sciences de la nature. Il précise également qu'en plus de la cérémonie de fin d'études, se sont déroulées des dizaines de remises de bourses par département d'enseignement.

19.2.2 Revue de presse

Les membres sont invités à consulter la dernière revue de presse du Cégep de Valleyfield.

19.3 de la Direction des études

19.3.1 Statistiques d'admission par programme Automne 2023 –3^e tour

Mme Francine Bélair, directrice des études, présente les statistiques d'admission par programme de l'automne 2023 (3^e tour). Des

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-628 page 34

précisions sont apportées par rapport aux demandes d'admission provenant d'étudiant(e)s internationaux.

19.3.2 13^e édition – Revue scientifique « Ça c'est de la science »

Mme Bélair présente la nouvelle mouture de la revue scientifique et le processus de création et de rédaction.

20 Délégation des pouvoirs du conseil d'administration au comité exécutif pour la période estivale

M. Besner présente ce point. À l'article 5.8 du Règlement n°1 portant sur la régie interne, il est prévu que, durant la période estivale, le comité exécutif peut se voir confier les pouvoirs du conseil d'administration pour tout point nécessitant une décision, et ce, par simple résolution.

À sa première assemblée de l'automne, le conseil d'administration entérine les décisions qui relèvent normalement du conseil d'administration, mais qui ont été prises par le comité exécutif durant cette période.

Il est proposé par Mme Lucie Chiasson
et appuyé par Mme Chantal Lachance

A-628.20

DE DÉLÉGUER LES POUVOIRS DU
conseil d'administration au comité exécutif
pour tout point nécessitant une décision
relevant du conseil durant la période
estivale, et ce, à compter de la présente
assemblée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

21 Date et heure de la prochaine assemblée : 26 septembre 2023

La prochaine assemblée régulière aura lieu le 26 septembre à 18 h 30 en présentiel.
M. Besner souhaite de belles vacances aux membres.

22 Clôture de l'assemblée

Considérant que tous les sujets prévus à l'ordre du jour ont été traités;

Il est proposé par Mme Julie Lapointe
et appuyé par M. Jean-François Bolduc

A-628.22

DE CLORE L'ASSEMBLÉE DU CONSEIL
d'administration à 21 h 07.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

COLLÈGE D'ENSEIGNEMENT GÉNÉRAL ET PROFESSIONNEL DE VALLEYFIELD
Conseil d'administration

A-628 page 35

Éric Besner
Président de l'assemblée

Geneviève Boileau
Secrétaire de l'assemblée

GB/am/mjd
PV CA628